

**Assemblée générale**

Distr.: Limitée  
19 février 2008

Français  
Original: Anglais

---

**Comité des utilisations pacifiques  
de l'espace extra-atmosphérique**  
Sous-Comité scientifique et technique  
Quarante-cinquième session  
Vienne, 11-22 février 2008

**Projet de rapport****IV. Application des recommandations de la Troisième  
Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les  
utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique  
(UNISPACE III)**

1. Conformément à la résolution 62/217 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité scientifique et technique a poursuivi son examen du point 6 de l'ordre du jour sur l'application des recommandations d'UNISPACE III. Conformément au paragraphe 13 de la résolution 62/217 de l'Assemblée, le Sous-Comité a demandé au Groupe de travail plénier, convoqué de nouveau à sa 683<sup>e</sup> séance, le 13 février, d'examiner à nouveau cette question.
2. À sa [...] séance, le [...] février, le Sous-Comité a fait siennes les recommandations du Groupe de travail plénier relatives à l'application des recommandations d'UNISPACE III, telles qu'elles figurent dans le rapport du Groupe de travail (voir annexe [...]).
3. Les représentants du Canada, des États-Unis, de l'Inde et du Japon ont fait des déclarations sur ce point.
4. Le Sous-Comité a entendu les exposés techniques suivants sur l'application des recommandations d'UNISPACE III:
  - a) "Un modèle de réponse pour un système d'alerte précoce", par le représentant de l'Allemagne;
  - b) "Assurer le relais ou pourquoi les étudiants du XXI<sup>e</sup> siècle se désintéressent des étoiles", par un observateur du Conseil consultatif de la génération spatiale;



c) “Les activités spatiales des étudiants de la faculté de technologie de l’Université de Varsovie”, par le représentant de la Pologne;

d) Les pratiques du Centre ukrainien de formation des jeunes à l’aérospatial dans le domaine de la diffusion des connaissances sur l’espace auprès des jeunes, par le représentant de l’Ukraine.

5. Le Sous-Comité a rappelé qu’il importait d’appliquer le Plan d’action sur l’application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l’exploration et les utilisations pacifiques de l’espace extra-atmosphérique, qui figure dans le rapport du Comité des utilisations pacifiques de l’espace extra-atmosphérique (A/59/174, sect. VI.B) et que l’Assemblée générale a approuvé dans sa résolution 59/2 du 20 octobre 2004.

6. Le Sous-Comité a noté que, conformément au paragraphe 18 de la résolution 59/2 de l’Assemblée générale, le Comité des utilisations pacifiques de l’espace extra-atmosphérique devrait poursuivre, lors de ses prochaines sessions, l’examen de l’application des recommandations d’UNISPACE III jusqu’à ce qu’il estime que des résultats concrets ont été obtenus.

7. Le Sous-Comité s’est félicité de l’approche souple adoptée pour l’application des recommandations d’UNISPACE III. En établissant des plans de travail pluriannuels et en créant des équipes, le Comité a pu traiter un grand nombre de questions, permettant ainsi une application maximale des recommandations d’UNISPACE III.

8. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction qu’un certain nombre d’activités et de projets avaient été entrepris au cours de l’année écoulée par les États Membres en vue de poursuivre l’application des recommandations d’UNISPACE III. Le Sous-Comité a aussi pris note avec satisfaction des contributions à l’application desdites recommandations faites par les organismes des Nations Unies et par d’autres observateurs auprès du Comité.

9. Le Sous-Comité a noté que les équipes avaient apporté des contributions exceptionnelles à l’application des recommandations d’UNISPACE III. Grâce à l’initiative des États, ce mécanisme novateur avait rendu possible la participation d’entités gouvernementales et non gouvernementales au suivi d’UNISPACE III, tout en préservant le rôle central des États Membres.

10. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction les travaux menés par l’Équipe sur la santé publique, coprésidée par le Canada et l’Organisation mondiale de la santé, en vue d’améliorer les services de santé publique grâce au recours aux technologies spatiales.

11. Le Sous-Comité a appuyé la recommandation du Groupe de travail plénier tendant à ce que le Secrétariat établisse, pour examen par le Comité sur les utilisations pacifiques de l’espace extra-atmosphérique, à sa cinquante et unième session, un modèle et des directives que les États Membres et les observateurs permanents du Comité suivraient pour établir leur apport à la contribution du Comité sur les questions qu’examinera la Commission du développement durable pour la période 2010-2011.

12. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction qu’un certain nombre de recommandations énoncées dans le Plan d’action contenu dans le rapport du Comité

sur les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique concernant l'application des recommandations d'UNISPACE III (A/59/174, sect. IV.B) avaient déjà été appliquées et que des progrès satisfaisants avaient été accomplis dans l'application des recommandations restantes.

13. Le point de vue a été exprimé que le Groupe de travail plénier devrait se concentrer, dans ses discussions, sur la mise en œuvre des trois mesures ci-après prévues dans le Plan d'action: maximiser les avantages que présentent les capacités spatiales existantes pour la gestion des catastrophes, tirer parti au maximum de l'utilisation et des applications des systèmes mondiaux de navigation par satellite aux fins du développement durable, et renforcer les capacités dans le domaine des activités spatiales.

## VII. Recours à des systèmes spatiaux pour la gestion des catastrophes

14. Conformément à la résolution 62/217 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité scientifique et technique a examiné le point 9 de l'ordre du jour "Recours à des systèmes spatiaux pour la gestion des catastrophes". Conformément au paragraphe 155 du rapport du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique<sup>1</sup>, le Sous-Comité a prié le Groupe de travail plénier, convoqué de nouveau à sa [683<sup>e</sup>] séance, le 13 février, d'examiner ce point de l'ordre du jour.

15. À sa [...] séance, le [...] février, le Sous-Comité a fait sien le rapport du Groupe de travail plénier (annexe [...]), y compris son examen du point de l'ordre du jour sur le recours à des systèmes spatiaux pour la gestion des catastrophes et les recommandations qu'il a formulées sur ce point.

16. Les représentants de l'Afrique du Sud, de l'Allemagne, du Chili, des États-Unis, de la Grèce, de l'Inde, de l'Indonésie, de l'Iran (République islamique d'), de l'Italie, du Japon, du Nigéria, des Philippines, de la République de Corée et du Royaume-Uni ont fait des déclarations au titre de ce point de l'ordre du jour.

17. Le Sous-Comité a entendu les présentations scientifiques et techniques suivantes sur ce point:

a) "L'expérience de l'Inde en matière de recours aux systèmes spatiaux pour la gestion des catastrophes", par le représentant de l'Inde;

b) "La prochaine étape du projet 'Sentinel-Asia'", par le représentant du Japon;

c) "L'éducation dans le domaine des sciences du système terrestre: étendre un réseau d'universités en vue d'appuyer les solutions spatiales pour la gestion des catastrophes", par l'observateur de l'Association des universités pour la recherche dans le domaine spatial;

d) "Une plate-forme aéroportée de communication d'urgence et de gestion des catastrophes", par le représentant de l'Autriche.

<sup>1</sup> Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-deuxième session, Supplément n° 20 (A/62/20).

18. Le Sous-Comité était saisi du rapport sur les activités menées en 2007 dans le cadre du Programme des Nations Unies pour l'exploitation de l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence (A/AC.105/899).

19. À la [685<sup>e</sup>] séance, le coordonnateur du Programme des Nations Unies pour l'exploitation de l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence (UN-SPIDER) a donné un aperçu des activités entreprises en 2007 dans le cadre de ce Programme et des activités prévues pour la période 2008-2009.

20. Le Sous-Comité a pris note avec satisfaction de la création du Programme UN-SPIDER et des progrès accomplis dans l'exécution des activités pour 2007, notamment de l'inauguration du bureau de UN-SPIDER à Bonn (Allemagne) le 29 octobre 2007.

21. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction que plusieurs États membres avaient fourni d'importantes ressources extrabudgétaires et que d'autres avaient indiqué qu'ils étaient disposés à faire des contributions en espèces et en nature pour soutenir la mise en œuvre du programme. Le Sous-Comité a aussi pris note de l'offre faite par certains États membres de créer des bureaux d'appui régionaux.

22. Le Sous-Comité est convenu que UN-SPIDER devrait continuer à coordonner ses activités avec les autres initiatives qui facilitaient l'utilisation de solutions spatiales pour la gestion des catastrophes et des risques, et qu'il devrait collaborer étroitement avec ces initiatives dans l'intérêt des pays en développement.

23. Le Sous-Comité a pris note des activités menées par les États membres qui contribuaient à augmenter la disponibilité et l'utilisation de solutions spatiales pour appuyer la gestion de catastrophes. Au nombre de ces activités on pouvait compter: les services essentiels d'intervention d'urgence du GMES, la mise en œuvre du Système d'alerte rapide aux tsunamis dans l'océan Indien sous la coordination de la Commission océanographique intergouvernementale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, le Système international de satellites pour les recherches et le sauvetage (COSPAS-SARSAT) qui avait accès aux services d'INSAT-3A, le projet "Sentinel-Asia" du Forum régional Asie-Pacifique des agences spatiales qui devrait permettre, dans la deuxième phase de sa mise en œuvre, d'avoir accès à des données satellite en provenance d'autres satellites d'observation de la Terre; le lancement des satellites TerraSAR-X, CBERS-2B et des deux premiers satellites de la constellation COSMO-SkyMed; la Charte relative à une coopération visant à l'utilisation coordonnée des moyens spatiaux en cas de situations de catastrophe naturelle ou technologique (dénommée aussi Charte internationale "Espace et catastrophes majeures"); le système à vocation mondiale de diffusion de données satellite GEONETCast; le Système mésoaméricain de visualisation et de surveillance régional (SERVIR); le Réseau du système d'alerte rapide aux risques de famine (FEWSNET); et le programme d'intervention en cas de tremblement de terre de l'Organisme caraïbe d'intervention rapide en cas de catastrophe.